

DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 21/09/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 septembre 2017**

--- 000 ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DARGELOSSE), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA, Mme THIEBLIN.

**Etaient excusés :** Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), DARGELOSSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme COURROS) M. DUCASSE, Mme CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Un scrutin a eu lieu, Mme COURROS Evelyne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°5

**DELIBERATION**

Rapporteur :

**Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Tableau des effectifs – Emploi contractuel modification d'un temps de travail au sein du service EASA**

Au tableau des effectifs de la commune, il convient au titre des emplois de contractuels, de porter le contrat d'un agent du service EASA de 26h hebdomadaires à 35 h.

Après avis du CT, l'assemblée délibérante donne un avis favorable et autorise M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

AUTORISE M. Le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
**Jean-François BROQUÈRES**

